

Présents : 8

- Mmes : BOYAT Sylvie, BOINNARD Nadine et VAUTHAY Eliane.
- Mrs : MORAND Jean-Claude, MENOUD Florian, COURRIER Fabien, BAUD Jérôme et VAUTHAY Michael.

Absent excusé : 3

- Mmes : ROSSET Erika et BOINNARD MORALLET Laurence.
- M. ROSSET Mickaël,

Retard : 1

- Mr VULLIEZ Christian

Procuration

- Mme BOINNARD MORALLET Laurence donne procuration à Mr COURRIER Fabien.

Ordre du jour :

- Délibération pour certification de gestion durable de la forêt (PEFC)
- Délibération dossier D.E.T.R
- Délibération Espaces Valléens
- Délibération diagnostic énergétique des bâtiments
- Délibération compte à terme
- Délibération zone d'accélération et de la production d'énergies renouvelables
- Délibération terrain BALL T à Saint Martin
- Délibération terrain ROSSET A. aux Meuniers
- Délibérations modificatives budgétaires
- Délibération astreinte
- Retour de l'appel d'offres pour le chantier Traversée du village
- Retour de la consultation pour les travaux d'eau aux Perrières
- Point sur les travaux en cours
- Point sur les bois scolytés
- Point sur l'éclairage public
- Subvention pour le portage des repas à domicile par l'Ehpad
- Urbanisme
- Questions diverses

La séance est ouverte à 20h00. Elle est présidée par Monsieur MORAND Jean-Claude, maire de Seytroux.

Mr le maire propose le compte rendu de la réunion de conseil municipal du 4 Octobre 2024 ; ce compte rendu est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

Mr le maire propose de rajouter à l'ordre du jour une délibération concernant une demande de subvention à la région Auvergne-Rhône-Alpes pour le dossier du patrimoine naturel, culturel et bâti.

Mr VAUTHAY Michael est nommé secrétaire de la séance.

1. Délibération pour certification de gestion durable de la forêt (PEFC)

Mr le maire présente la délibération concernant la certification de gestion durable de la forêt (PEFC).
Le conseil municipal délibère et approuve à l'unanimité cette délibération.

2. Délibération dossier D.E.T.R

Monsieur le Maire présente le dossier de la revalorisation du patrimoine bâti, culturel et naturel. Ces travaux pourraient bénéficier d'une aide de l'état dans le cadre de la dotation d'équipements des territoires ruraux.

Les travaux consistent à la création d'un jardin de l'eau pour 220 000 euros, l'amélioration du bief pour 100 700 euros, des aménagements extérieurs pour 59 000 euros, la pose d'une passerelle au droit du pont Molliet pour 78 300 euros et de la maîtrise d'œuvre pour 38 695 euros.

TOTAL : 458 000 travaux + 38 695 études soit 496 695,00€ HT

Après débat Monsieur le Maire propose de délibéré pour déposer un dossier de demande de demande à Madame la sous-préfète de Thonon les Bains.

Le conseil municipal approuve et délibère à l'unanimité.

Mr VULLIEZ Christian rejoint la séance. 20h20.

3. Délibération Espaces Valléens et Région

Mr le maire présente les délibérations concernant des financements possible pour le projet de la valorisation du patrimoine bâti, naturel et culturel dans le cadre des espaces valléens et de la région Auvergne Rhone Alpes.

Après débat Monsieur le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention aux espaces valléens et un autre à la région Auvergne Rhone Alpes.

Le conseil municipal approuve et délibère à l'unanimité.

4. Délibération diagnostic énergétique des bâtiments

Mr le maire présente les objectifs du diagnostic énergétique sur les bâtiments de la commune

Il explique le fonctionnement et propose de le mettre en place sur la commune avec le Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute Savoie (SYANE).

Le conseil municipal approuve et délibère à l'unanimité.

5. Délibération compte à terme

Mr le maire propose un placement de fonds provenant des ventes de coupes de bois
60 000€ sur 10 mois.

Le conseil municipal approuve et délibère à l'unanimité.

Mr le maire explique qu'à ce jour aucune demande de paiement n'a été mandatée par le Syane pour l'enfouissement des réseaux secs du Sey, des Brons et de Malaliutaz. Ces travaux sont financés en partie par un prêt. Monsieur le Maire propose de faire un placement de fond correspondant au montant du prêt de 110 000 euros sur 8 mois.

Le conseil municipal approuve et délibère à l'unanimité.

6. Délibération zone d'accélération et de la production d'énergies renouvelables

Mr le maire explique que la commune doit proposer des zones de production d'énergie renouvelable

Il propose de mettre toute la commune en zone de production solaire (les modes d'installation seront à définir). Il propose également une zone de production hydroélectrique sur le torrent de Seytroux.

Le conseil municipal approuve et délibère à l'unanimité.

7. Délibération terrain BALL T à Saint Martin

Suite à une demande de Monsieur Ball Thomas et Joanna à Saint Martin, Monsieur le Maire propose une désaffectation, un déclassement du domaine routier communal et un échange entre la commune de Seytroux et Monsieur Ball Thomas et Joanna.

Le conseil municipal approuve et délibère à l'unanimité.

8. Délibération terrain ROSSET A aux Meuniers

Mr le maire Rappelle qu'une délibération avait été prise concernant une vente de terrain appartenant à Monsieur André Rosset aux Meuniers, mais qu'une nouvelle délibération doit être prise du fait des nouveaux numéros de parcelles due à la division de celles-ci.

Le conseil municipal approuve et délibère à l'unanimité.

9. Délibérations modificatives budgétaires

Monsieur le Maire rappelle les études engagées pour le projet de revalorisation du patrimoine bâti, naturel et culturel.

L'ensemble de ces études représente un montant de 20 910 €.

20 000 € était inscrit au budget 2024. Il manque 911 €

Augmentation de crédit (compte 2031-122) : 1 000 €

Les frais notariés n'avaient pas été pris en compte lors du budget pour l'acquisition du terrain de M. MOROND. Il manque 4000 €.

Augmentation de crédit (compte 2111-100) : 4 000 €

Diminution de crédit (compte 2315_136) : 5 000 €

Ajustement des cotisations de fin d'année relatives aux salaires des agents et indemnités des élus.

Augmentation de crédit (compte 64111 ; 6453 ; 65314) : 10 600 €

Augmentation de crédit (compte 73111) : 10 600 €

Le conseil municipal approuve et délibère à l'unanimité les modifications budgétaires.

10. Délibération astreinte

Mr le maire propose la mise en place d'astreinte pour le déneigement. Il présente un tableau récapitulant les indemnités prévues.

Le conseil municipal approuve et délibère à l'unanimité.

11. Retour de l'appel d'offres pour le chantier Traversée du village

Mr le maire rappelle que c'est un chantier qui sera géré par un groupement de commandes La communauté de communes pour la partie voirie et la commune de Seytroux pour la mobilité douce. Suite à l'appel d'offres deux offres ont été reçues : L'entreprise Colas et l'entreprise Girod TP.

Le conseil communautaire a retenu l'entreprise Girod TP pour les montants suivants :

256 000 euros pour la partie CCHC.

111 000 euros pour la partie mobilité douce.

Mr le Maire propose de valider la partie communale concernant la mobilité douce.

Le conseil municipal approuve l'offre de l'entreprise Girod

12. Retour de la consultation pour les travaux d'eau aux Perrières

Mr le maire présente le déroulement de la consultation pour les travaux des Perrières. Trois entreprises ont été contactées.

Après analyse des offres par le cabinet Daviet-Bisson c'est l'entreprise Baud TP qui est la moins disante. Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise Baud Romain. Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

13. Point sur les bois scolytés

Mr le maire nous fait un point sur les coupes de bois réalisées :

860m3 de bois exploités sur Saint-Martin parcelles R-S-T.

270 m3 de bois exploités sur les parcelles A et B aux Perrières.

Travaux effectués avec un aide départementale de 4 500 €

14. Point sur l'éclairage public

Mr le maire fait un point sur les travaux en cours :

Sur le chef-lieu des réparations sont en cours sur la partie en aval de la mairie.

Le remplacement des lampes est quasi terminé, l'abaissement est en fonction sur la majeure partie de la commune.

Il reste le mini-golf. Les Brons et le Sey seront mis en service après la pose des nouveaux lampadaires dès ce printemps.

15. Subvention pour le portage des repas à domicile par l'Ehpad

Mr le maire présente ce qui est ressorti lors de la réunion communautaire :

Une proposition de répartition pour le financement du véhicule sur une enveloppe de 20 000€

Soit pour la commune 6,85% (1370€)

Le conseil municipal approuve le principe à l'unanimité.

16. Mutuelle

Mr le Maire explique qu'à partir du 1^{er} janvier 2025 la commune à l'obligation de souscrire une mutuelle invalidité et qu'à partir du 1^{er} janvier 2026 une mutuelle maladie.

Mr le Maire propose de retenir le pack confort avec une participation de la commune à hauteur de 50 %

Le conseil municipal approuve et délibère à l'unanimité.

17. Urbanisme

Sylvie BOYAT présente les études réalisées par la commission urbanisme.

Ont été étudiés : 5 CUa, 1 CUb, 4 PC et 4 DIA.

18. Questions diverses.

La date de vœux du Maire au fixée au 24 Janvier

Christian demande comment va être géré le rétrécissement de la Mouillette pendant la période hivernale.

Il propose de déplacer les panneaux contre le talus pour laisser plus de place aux véhicules qui s'arrêtent. La proposition est validée.

Il est rappelé également de remettre à l'ordre du jour le multi pass.

La séance est levée à 23h00.